



L'an deux mil vingt-cinq et le huit janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le trois janvier deux mille vingt-cinq

Etaient présents : Michel PETIT, Coralie CANTAU, Mathieu PLOUVIER-KUNZ,
Christine BOUEILH, Murielle RIGAUD, Christian TOLLIS et Corentin
JEGUN

Etai(ent) excusé(e)(s) : Nathalie HARDUYA

ORDRE DU JOUR :

- Première approche du compte financier unique : bilan financier des comptes (principal et photovoltaïque)
- Attribution des subventions
- Gardiennage de l'église
- Augmentation des loyers en 2025 (Indice 2T 2024 : 145,17 – Indice 2T 2023 : 140,59) et (Indice 3T 2024 : 144,51 – Indice 3T 2023 : 141,03)
- Bilan des vœux du maire
- Point sur les commissions
- Questions diverses

Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	08
Nombre de membres présents	08
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	07
Nombre de voix pour	07
Nombre de voix contre	00
Nombre d'abstentions	00

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (27 novembre 2024). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.
Mathieu PLOUVIER-KUNZ est désigné secrétaire de séance.

1. Première approche du compte financier unique (Principal et Photovoltaïque)

Le maire demande à l'adjointe chargée des finances de commenter le compte administratif qui est cette année encore un compte financier unique qui va subir des allers-retours entre la mairie et le service de gestion comptable de Mirande.

Voici pour le budget PRINCIPAL :

Pour la partie Dépenses de Fonctionnement

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Réalisé le 31/12/2024</i>
011	Charges à caractère général	77 905,00	60 701,58
012	Charges de personnel et frais assimilés	63 650,00	63 214,93
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	47 553,00	43 573,72
66	Charges financières	4 324,30	4 048,34
023	Virement à la section d'investissement	87 106,30	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	Total Général	280 538,60	171 538,57

Pour la partie Recettes de Fonctionnement

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Réalisé le 31/12/2024</i>
013	Atténuations de charges	1 000,00	1 866,88
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 650,00	3 389,98
73	Impôts et taxes	131 324,94	131 557,28
74	Dotations, subventions et participations	59 114,00	60 453,83
75	Autres produits de gestion courante	19 100,00	20 169,73
76	Produits financiers	20,00	30,24
77	Produits spécifiques	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	66 329,66	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
	Total Général	280 538,60	217 467,94

Il s'agit donc d'un excédent de fonctionnement de 45 929,37 €

Pour la partie Dépenses d'Investissement

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Réalisé à mi - année</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Dotations d'équipements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	19 910,09	15 892,98
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	1 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	114 002,75	55 334,83
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	39 699,65	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
		174 612,49	71 227,81

Pour la partie Recettes d'Investissement

<i>Chapitres</i>	<i>Désignation</i>	<i>Budget 2024</i>	<i>Réalisé à mi -année</i>
10	Dotations, fonds divers et reserves	87 106,19	93 184,26
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	400,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	87 106,30	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00

041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00
		174 612,49	93 184,26

Il s'agit donc d'un excédent d'investissement de 21 956,45 €

Voici les résultats :

PRINCIPAL

Excédent de fonctionnement de l'année	45 929,37
Excédent reporté :	66 329,66
Soit un excédent cumulé de :	112 259,03
Excédent d'investissement de l'année	21 956,45
Déficit d'investissement reporté	39 699,65
Solde d'exécution (déficit)	-17 743,20

Dépenses en reste à réaliser :	0,00
Recettes en reste à réaliser :	0,00
Différentiel	0,00

Besoin de financement en 1068 : 17 743,30

Résultat reporté en fonctionnement 002 (Excédent)	94 515,83
Résultat reporté en déficit d'investissement 001	-17 743,20
Excédents de fonctionnement capitalisés en 1068	17 743,20

Voici pour le budget PHOTOVOLTAIQUE :

Le budget est relativement faible et donne les résultats suivants :

PHOTOVOLTAIQUE

Déficit de fonctionnement de l'année	-433,98
Excédent reporté :	5 475,54
Soit un excédent cumulé de :	5 041,56
Déficit d'investissement de l'année	-6,88
Excédent d'investissement reporté	13,65
Solde d'exécution (excédent)	6,77

Dépenses en reste à réaliser :	0,00
Recettes en reste à réaliser :	0,00
Besoin de financement :	0,00

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : 5 048,33

Excédent reporté en fonctionnement 002	5 041,56
Excédent reporté en investissement 001	6,77
Excédents de fonctionnement capitalisés en 1068	0,00

2. Attribution des subventions

Objet : Vote des subventions aux associations et cotisations aux syndicats

Le maire rappelle qu'avant le vote du budget, il convient de fixer le montant des subventions aux associations, montant qui doit être inscrit en section de fonctionnement en chapitre 65, article 65748.

Le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants pour le budget 2025 :

ADMR de Riscle	200,00 €
Banque Alimentaire du Gers	300,00 €
Basket de Riscle	150,00 €
Club des Joyeux Compagnons	450,00 €
Echos de l'Adour de Riscle	300,00 €
Football Club Risclois	150,00 €
Foyer Rural de Saint-Mont	1 000,00 €
Foyer socio-éducatif du collège Val d'Adour	100,00 €
Gym Plus	150,00 €
JSR Rugby de Riscle	150,00 €
Pétanque de Saint-Mont	300,00 €
Pompiers de Riscle	600,00 €
Restos du cœur	300,00 €
Secours catholique	100,00 €
Secours populaire Français	100,00 €
Ski club Risclois	150,00 €
Société de Pêche de Saint-Mont	450,00 €
St Hubert de l'Adour à Saint-Mont	450,00 €
A.P.E. du RPI Saint-Germé/Saint-Mont	100,00 €
Arc-en-ciel	100,00 €
Tennis-Club de la JSR	150,00 €
Le Souvenir Français Comité Armagnac Adour	100,00 €
Ronde de l'Isard	7 500,00 €
Transhumance	150,00 €
TOTAL	13 500,00 €

Le maire rappelle aussi qu'il convient de fixer le montant de la cotisation aux syndicats, montant qui doit être inscrit en section de fonctionnement en chapitre 65, article 65568.
Le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants :

Syndicat d'Energies du Gers	30,00 €
-----------------------------	---------

3. Gardiennage de l'église en 2025

Objet : Indemnité de gardiennage des églises

Monsieur le maire rappelle la délibération 2023-022 du 25 octobre 2023 qui rappelle les règles du gardiennage des églises. Il existe deux indemnités : une pour un gardien qui réside dans la commune et une pour un gardien qui ne réside pas dans la commune. Le point d'indice n'ayant pas été revalorisé depuis l'an passé, ces montants sont restés identiques à ceux de 2018.

De plus, il rappelle que Josette COURTADE s'est occupée de l'église depuis 2016 et qu'elle souhaite continuer à exercer cette tâche pour 2023 (cloches, fermeture des portes, signalement de danger)

Mais la lettre du Préfet du 9 octobre 2023 précise que suite aux différentes revalorisations du point d'indice des fonctionnaires le nouveau plafond pour 2023 est fixé à 499,75 €. De plus, le Préfet fixe l'indemnité pour 2024 à 503,42 € et donc, cette disposition s'applique en 2025.

Le maire demande donc à ce que l'indemnité de 503,42 € soit versée à madame COURTADE Josette en 2025.

Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire, décide :

- de confirmer madame COURTADE Josette pour le gardiennage des églises,
- de fixer pour 2025 cette indemnité à 503,42 € et de l'inscrire au futur budget prévisionnel de 2025.

-

4. Augmentation des loyers en 2025

Objet : Augmentation du loyer de l'appartement du rez-de-chaussée du presbytère renommé logement VH (village historique) RDC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi de finances 2011, pour les loyers conventionnés la révision pratiquée intervient chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année précédente.

Pour 2024, l'indice prévoit une augmentation 3,25 %.

Le montant du loyer pour le logement du rez-de-chaussée du Presbytère du mois de décembre 2024 est 428,83 €, l'augmentation sera donc de 13,20 €.

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 442,03 €.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} mars 2025 ;**
- **de fixer le loyer à 442,03 € pour le logement du rez-de-chaussée du Presbytère, renommé logement Village Historique (VH) RDC, sis 2, rue du Pic ;**
- **d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.**

Objet : Augmentation du loyer de l'appartement du premier étage du presbytère renommé logement VH (village historique) 1^{er} étage

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à la loi de finances 2011, pour les loyers conventionnés la révision pratiquée intervient chaque année au 1^{er} janvier en fonction de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année précédente.

Pour 2024, l'indice de la construction prévoit une augmentation 3,25 %.

Le montant du loyer pour le logement du 1^{er} étage du Presbytère au mois de décembre 2024 est 307,49 € l'augmentation sera de 9,99 €.

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 317,48 € plus les 50 € de charges soit un total de 367,48 €.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} mars 2025 ;**
- **de fixer le loyer à 317,48 € pour le logement du 1^{er} étage du Presbytère, renommé logement Village Historique (VH) 1ET avec en plus 50 € de charges soit un total de 367,48 € sis 1, promenade Arthur Lamothe ;**
- **d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois.**

Objet : Augmentation du logement n° 1 de l'école

Monsieur le Maire donne lecture de l'article relatif à la révision du loyer du contrat de location pour le logement de l'école.

Il précise que la date d'application est le 1^{er} décembre de chaque année et que l'indice est celui du 2^{ème} trimestre 2024. Le taux d'augmentation est de 3,25 %.

Le montant du loyer pour le logement 1 au mois de décembre 2024 est de 290,22 €, l'augmentation sera de 9,43 €.

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 299,65 €.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} mars 2025;**
- **de fixer le loyer à 299,65 € pour le logement 1 sis 56, chemin du Lamerot ;**
- **d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois**

Objet : Augmentation du logement n° 2 de l'école

Monsieur le Maire donne lecture de l'article relatif à la révision du loyer du contrat de location pour le logement de l'école.

Il précise que la date d'application est le 1^{er} décembre de chaque année et que l'indice est celui du 3^{ème} trimestre 2024. Le taux d'augmentation est de 2,46 %.

Le montant du loyer pour le logement 1 au mois de décembre 2024 est de 258,72 €, l'augmentation sera de 6,36 €.

Le nouveau montant du loyer s'élèvera donc à 265,08 €.

Après avoir entendu cet exposé et délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **d'appliquer l'augmentation prévue au 1^{er} mars 2025;**

- de fixer le loyer à 265,08 € pour le logement 2 sis 118, chemin du Lamerot ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au recouvrement de cette somme tous les mois

5. Bilan des vœux du maire

Le maire invite les conseillers à s'exprimer sur la cérémonie des vœux qui s'est déroulée le samedi 4 janvier 2024, à partir de 18h00. Il essaie de recenser les points positifs et les points négatifs.

Murielle fait le point sur les dépenses pour l'apéritif. Il faudra diminuer les commandes. Il y a trop de mignardises, 300 suffisent. De même les biscuits « apéro » (chips et cacahuètes) sont délaissés. Trop de vin aussi a été commandé. Il y a un montant estimé de dépenses à 1.919 € avec une facture « cave » de 400 €, soit un coût total de 2.319 €.

Sinon, la formule des vœux programmés le soir est à retenir. 80 personnes ont répondu « présent ».

6. Points sur les commissions

a) Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD

Ce point a été abordé lors de l'ordre du jour, en premier. Il restera à fixer un échange entre la secrétaire et l'adjointe aux finances pour pointer l'état des comptes entre le logiciel Cosoluce et celui de la Trésorerie Hélios.

b) Embellissement et protection du cadre de vie : Présidente – Coralie CANTAU

Coralie a déjà fait le point sur les plantations d'hiver. Il n'y a rien de nouveau. Toutefois le maire signale qu'il faudrait élaguer les deux sapins près du foyer pour pouvoir les décorer à nouveau pendant les fêtes de fin d'année. Certains conseillers se demandent si cela sera esthétique. Il faut en discuter avec Adour Tursan Elagage.

c) Prévention des risques : Présidente – Christine BOUEILH

Le plan communal de sauvegarde (PCS) a été révisé et envoyé à la Préfecture qui en faisait la demande avant le 31 janvier 2025. La nouvelle version est distribuée aux conseillers qui sont invités à la commenter.

d) Gestion du Personnel : Michel PETIT

Le maire rappelle que certains regroupements sont prévus. Il convient de voir les travaux lourds à envisager.

e) Travaux : Corentin JEGUN

Le maire signale qu'ENEDIS va raccorder la grange au réseau électrique. Thierry LABRUFFE a été mandaté pour faire une installation (CONSUEL obligatoire)). Le lundi 20 janvier 2025, Christian TOLLIS a rendez-vous avec le technicien d'ENEDIS. Pour information, la pose du compteur coûte aux environs de 1.658 €, à prévoir sur le budget 2025.

De plus, le foyer a besoin d'une rénovation : peinture et fente sur le mur. Il faudra l'anticiper sur le budget 2025.

Enfin, une date est programmée pour retirer les décorations de Noël. Les employés communaux retireront les guirlandes des arbres avant, et les traversées seront retirées le samedi 18 janvier 2025.

f) Loisirs – Culture – Tourisme : Nathalie HARDUYA

Nathalie est absente et ce point a été abordé lors de la discussion sur les vœux du maire.

7. Questions diverses

Déploiement de la fibre

La parole est donnée aux conseillers. Il faut savoir comment aider les gens à passer à cette technologie puisque le « cuivre » va disparaître. La maison France Services à Riscle ne peut pas assurer ce genre de mission car elle a beaucoup trop de demandes.

Il faut le négocier par téléphone avec l'opérateur.

Eclairage public :

Bouygues Energie n'a pas encore effectué les travaux pour éclairer le parking du multi-service. L'équipe interviendra jeudi 9 janvier 2025.

Intramuros :

Il s'agit de voir comment développer ce site accessible aux smartphones.

Prochain conseil municipal :

Le maire propose la date du mercredi 19 mars 2025, à 20h30

Questions diverses :

La parole est donnée aux conseillers. Il n'y a pas de questions diverses.

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30 (vingt-deux heures et trente minutes).